



AVIS PUBLIC Assemblée publique de consultation

Projet de règlement No. 22.09.02.24 modifiant le Plan d'urbanisme No. 22.09

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, en conformité avec la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

QUE lors d'une séance régulière tenue le 5 août 2024, le Conseil a adopté par résolution le projet de règlement :

- Projet de règlement No. 22.09.02.24 modifiant le Plan d'urbanisme No. 22.09 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- D'ajouter, comme usages complémentaires à l'affectation agricole, l'usage d'industrie légère, et ce, sous certaines conditions.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **3 septembre 2024, à 19 h 30**, au Centre communautaire André-Guy Trudeau, sis au 5000 rue des Loisirs à Saint-Mathieu-de-Beloil.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux municipaux durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h de même que sur le site Internet de la Municipalité au stmathieudebeloel.ca.

Ce projet de règlement **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À, Saint-Mathieu-de-Beloil, **ce 13^e jour du mois d'août 2024**.

Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière